Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0143-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION APMH POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT VACHES EN PISTE 2027

N° CC_2026_0143

Séance du : mercredi 18 novembre 2026

Convocation du : 12 novembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Thierry BOUVET, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Joseph FAVRE, Mylène SAILLET RAPHOZ, Anne-Marie BRDAR, Rosanna DULLAART, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT, Stéphane PASSAQUAY, Nadège ANCHISI, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :
Guillaume MATHELIER par Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM par Samir BASSIM, Férial DJAFFALI par Sara SHALA-MALOKU, Charline CHÉNOT par Sébastien LESAGE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Danielle COTTET par Jean COMBETTE

Excusés :
Carole DARCY, Nadia MUGNIER, Nastia OUEJDOUNI, Steve BONNARD, Cüneyt YESILYURT, Denis SERVAGE, Denis MAIRE

***

Contexte :

L'association APMH s'est créée en 2020. Son Conseil d'Administration est composé de 25 membres, tous éleveurs des quatre races bovines locales Abondance, Montbéliarde, Primholstein et Hérens.

L'association a organisé en 2023 puis en 2025 à Rochexpo (La Roche-sur-Foron) une fête de l'élevage, un salon de l'agriculture à dimension régionale voire nationale appelé « Vaches en piste ». Annemasse Agglomération avait pu accompagner ces deux évènements en les valorisant auprès de ses partenaires, mais également en communiquant largement auprès des habitants et visiteurs de son territoire via des affichages nombreux.

Le bilan de Vaches en piste 2025 est très positif, comme celui de 2023:

- 50 000 visiteurs
- 660 animaux
- 140 exposants
- 8 concours agricoles
- 150 jeunes meneurs

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0143-DE

- 7 centres de formation
- 50 classes primaires soit plus de 1000 élèves
- 500 bénévoles

Forts de ce bilan et de la dynamique locale qui en a résulté, les membres de l'association ont souhaité organiser un nouveau Salon Vaches en Piste du 01 au 04 avril 2027.

Comme le précédent, celui-ci sera dédié à différents publics :

- Les professionnels : concours de bestiaux et challenges, salon de matériels agricoles, ventes aux enchères, conférences, … Les concours prévus en 2027 sont une nouvelle fois d'envergure nationale.
- Le grand public (animations et jeux pour les enfants, démonstration de fabrication de fromages des Savoies, marché de producteurs, animations musicales, restauration sur place, conférences…). Cette 3ème édition sera beaucoup plus tournée vers le grand public.
- Les scolaires (2 parcours accompagnés pour plus de 50 classes sélectionnées, un parcours en autonomie pour les autres).

L'organisation s'appuie sur les éleveurs locaux, mais également sur les bénévoles, et les jeunes apprenants des centres de formation professionnelle agricoles.

L'évènement est soutenu par différents acteurs publics : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont Blanc par exemple, les collectivités locales, mais également par des acteurs privés. Pour un budget total d'environ 1 400 000 €, l'évènement est accompagné par environ 140 000 € de fonds publics.

De son côté, Annemasse Agglomération met en œuvre depuis 2018 une politique agricole et alimentaire ambitieuse. Le nouveau programme quinquennal a été validé en 2025, suite à une large concertation des élus, agriculteurs et acteurs du territoire. Labellisé « Pôle Alimentaire Territorial », il s'appuie sur 21 actions, avec différents objectifs : préserver le foncier agricole, assurer la pérennité des exploitations, accompagner les fermes vers la transition écologique, améliorer la cohabitation avec les habitants, développer la consommation locale, mais aussi lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaires. Dans le cadre de ce programme, l'agglomération a été amenée à accompagner différents projets individuels et collectifs, publics ou privés.

Une convention de partenariat pour la première édition de l'évènement :

Vaches en piste est un évènement qui agit en cohérence avec certains objectifs d'Annemasse Agglomération comme :

- la mise en réseau des professionnels agricoles et alimentaires, des acteurs des filières et notamment des producteurs avec les transformateurs et distributeurs ;
- la valorisation de l'agriculture en général, des produits locaux, des races et labels de qualité auprès du grand public ;
- l'intégration des jeunes et des formations agricoles dans l'organisation, et ainsi la valorisation de l'agriculture et des métiers pour un meilleur renouvellement des générations ;
- l'amélioration des connaissances des habitants et des scolaires, et ainsi l'amélioration des compréhensions entre agriculteurs et habitants.

Considérant le bilan de Vaches en Piste 2023 et 2025, et les objectifs d'Annemasse Agglomération en termes de valorisation de l'agriculture locale,

Il est proposé au Conseil communautaire la signature d'une convention d'objectifs entre l'association APMH, organisatrice de l'évènement Vaches en Piste 2027, et Annemasse Agglo.

Cette convention est établie pour définir l'appui d'Annemasse Agglo dans la communication de la deuxième édition de l'évènement (du 01 au 04 avril 2027), et l'engagement de l'association en retour.

Annemasse agglomération souhaite poursuivre son accompagnement de l'évènement « vaches en piste », du fait de l'intérêt de cet évènement pour le territoire et de l'importance de valoriser l'évènement auprès de ses habitants (pour une meilleure compréhension de l'agriculture de proximité par ces derniers). Cet accompagnement se fera principalement grâce à un sponsoring, comme les deux premières éditions.

Exceptionnellement et du fait de la rareté et l'augmentation du prix du foin, suite aux conditions climatiques de cet été 2026, Annemasse agglo souhaite également participer à l'achat de fourrages pour

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0143-DE

assurer la présence des animaux lors de l'évènement.

Annemasse Agglomération s'engage donc pour l'évènement 2027 à :

- Un relais de l'évènement sur les canaux de communication de son choix et ses partenaires locaux (Office de tourisme, Office de commerce, …).
- Un achat de deux semaines d'espaces JCDEcaux sur le territoire pour installer les affiches de l'évènement (sponsoring estimé à environ 6 000 euros).
- Une diffusion du kit de communication numérique auprès des 12 communes du territoire et partenaires.
- Une participation directe à l'association pour l'achat de fourrage à hauteur de 4000 €.

De son côté, l'association APMH s'engage à :

- Mentionner l'appui d'Annemasse Agglo en amont et au cours de l'évènement, en faisant apparaître le logo de l'agglomération sur les éléments de communication. Tous les supports seront soumis pour avis à la Direction de la Communication en amont.
- Permettre la présence d'Annemasse Agglo sur l'évènement, que ce soit lors des sous-évènements politiques ouverts aux partenaires ou lors de conférences et tables-rondes plus techniques.
- Communiquer à Annemasse Agglo tout élément lui paraissant important pour la bonne mise en œuvre de ce partenariat (programme définitif, éléments de communication, budget prévisionnel, bilans …).
- Permettre à Annemasse Agglo de disposer d'un espace de visibilité sur le salon par la présence de flamme, roll up ou autre mur d'images.
- Associer Annemasse Agglo aux grands rendez-vous presse de l'événement (conférence de presse d'ouverture, …).
- D'envoyer, à l'issue de l'évènement, un livrable numérique à Annemasse agglo détaillant l'ensemble des supports valorisant l'appui d'Annemasse Agglo (affiches, posts réseaux sociaux, panneaux sur place, …).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'appui d'Annemasse Agglo pour la communication de cette deuxième édition de l'évènement « Vaches en Piste 2027» sur son territoire via un sponsoring à hauteur de 6000 euros ;

D'APPROUVER l'appui exceptionnel d'Annemasse Agglo pour l'achat de fourrages à hauteur de 4000 euros ;

D'APPROUVER la convention d'objectifs entre Annemasse Agglo et l'association APMH définissant plus particulièrement les engagements de chacun, telle que jointe en annexe de la présente délibération ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier ;

DE RAPPELER que les crédits seront inscrits au projet de budget principal – exercice 2027 – antenne OAMT-142.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0143-DE

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 19/11/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 19/11/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0143-DE

Convention d'objectifs d'Annemasse Agglomération et de l'association APMH dans l'organisation de l'évènement Vaches en Piste 2027

ENTRE :

Annemasse Agglomération (Communauté d'Agglomération Annemasse - Les Voirons) représentée par Monsieur Gabriel Doublet, Président, dûment habilité à l'effet des présentes ; et domiciliée au 11 avenue Emile Zola, 74100 ANNEMASSE,

Ci-après désignée « **Annemasse Agglomération** ».

ET :

L'association loi 1901 APMH (Comme Abondance, Primholstein, Montbéliarde, Hérens) représentée par son Président Monsieur Florent DUCLOS, dûment mandaté, et dont le siège se situe à la Maison de l'Agriculture, 52 avenue des îles, 74990 ANNECY Cedex 9 (n° SIRET : 901 357 525 000 12),

Ci-après désignée « **APMH** »

PREAMBULE :

L'association APMH s'est créée en 2020. Son Conseil d'Administration est composé de 25 membres, tous éleveurs des quatre races bovines locales Abondance, Montbéliarde, Primholstein et Hérens.
L'association a organisé en 2023 puis en 2025 à Rochexpo (La Roche sur Foron) une fête de l'élevage, un salon de l'agriculture à dimension régionale voire nationale appelé « Vaches en piste ». Annemasse Agglomération avait pu accompagner ces deux évènements en les valorisant auprès de ses partenaires, mais également en communiquant largement auprès des habitants et visiteurs de son territoire via des affichages nombreux.

Le bilan de Vaches en piste 2025 est très positif, comme celui de 2023:

- 50 000 visiteurs
- 660 animaux
- 140 exposants
- 8 concours agricoles
- 150 jeunes meneurs
- 7 centres de formation
- 50 classes primaires soit plus de 1000 éleves.
- 500 bénévoles

Forts de ce bilan et de la dynamique locale qui en a résulté, les membres de l'association ont souhaité organiser un nouveau Salon Vaches en Piste du 01 au 04 avril 2027.

Comme le précédent, celui-ci sera dédié à différents publics :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0143-DE

- Les professionnels : concours de bestiaux et challenges, salon de matériels agricoles, ventes aux enchères, conférences, … Les concours prévus en 2027 sont une nouvelle fois d'envergure nationale.
- Le grand public (animations et jeux pour les enfants, démonstration de fabrication de fromages des Savoies, marché de producteurs, animations musicales, restauration sur place, conférences…). Cette 3ème édition sera beaucoup plus tournée vers le grand public.
- Les scolaires (2 parcours accompagnés pour plus de 50 classes sélectionnées, un parcours en autonomie pour les autres).

L'organisation s'appuie sur les éleveurs locaux, mais également sur les bénévoles, et les jeunes apprenants des centres de formation professionnelle agricoles.

L'évènement est soutenu par différents acteurs publics : la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont Blanc par exemple, les collectivités locales, mais également par des acteurs privés.

De son côté, Annemasse Agglomération met en œuvre depuis 2018 une politique agricole et alimentaire ambitieuse. Le nouveau programme quinquennal a été validé en 2025, suite à une large concertation des élus, agriculteurs et acteurs du territoire. Labellisé « Pôle Alimentaire Territorial », il s'appuie sur 21 actions, avec différents objectifs : préserver le foncier agricole, assurer la pérennité des exploitations, accompagner les fermes vers la transition écologique, améliorer la cohabitation avec les habitants, développer la consommation locale, mais aussi lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaires. Dans le cadre de ce programme, l'agglomération a été amenée à accompagner différents projets individuels et collectifs, publics ou privés.

Vaches en piste est un évènement qui est en cohérence avec certains objectifs d'Annemasse Agglomération comme :

- la mise en réseau des professionnels agricoles et alimentaires, des acteurs des filières et notamment des producteurs avec les transformateurs et distributeurs ;
- la valorisation de l'agriculture en général, des produits locaux, des races et labels de qualité auprès du grand public ;
- l'intégration des jeunes et des formations agricoles dans l'organisation, et ainsi la valorisation de l'agriculture et des métiers pour un meilleur renouvellement des générations ;
- l'amélioration des connaissances des habitants et des scolaires, et ainsi l'amélioration des compréhensions entre agriculteurs et habitants.

Considérant le bilan de Vaches en Piste 2023 et 2025, et les objectifs d'Annemasse Agglomération en termes de valorisation de l'agriculture locale,

IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La Convention a pour objet de définir les modalités relatives aux engagements réciproques entre Annemasse Agglomération et l'association APMH dans l'organisation et la communication de l'évènement agricole « Vaches en piste ».

ARTICLE 2 – PARTICIPATION D'ANNEMASSE AGGLOMERATION

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0143-DE

Annemasse agglomération souhaite poursuivre son accompagnement de l'évènement « vaches en piste », du fait de l'intérêt de cet évènement pour le territoire et de l'importance de valoriser l'évènement auprès de ses habitants (pour une meilleure compréhension de l'agriculture de proximité par ces derniers). Cet accompagnement se fera principalement grâce à un sponsoring, comme les deux premières éditions.
Exceptionnellement et du fait de la rareté et l'augmentation du prix du foin, suite aux conditions climatiques de cet été 2026, Annemasse agglo souhaite également participer à l'achat de fourrages pour assurer la présence des animaux lors de l'évènement.

Annemasse Agglomération s'engage donc pour l'évènement 2027 à :

- Un relais de l'évènement sur les canaux de communication de son choix et ses partenaires locaux (Office de tourisme, Office de commerce, …) ;

- Un achat de deux semaines d'espaces JCDEcaux sur le territoire pour installer les affiches de l'évènement (sponsoring estimé à environ 6 000 euros) ;

- Une diffusion du kit de communication numérique auprès des 12 communes du territoire et partenaires.

- Une participation directe à l'association pour l'achat de fourrage à hauteur de 4000 €.

ARTICLE 3 – L'ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION APMH

L'association APMH s'engage quant à elle à :

- Mentionner l'appui d'Annemasse Agglomération en amont et au cours de l'évènement, en faisant apparaître le logo de l'agglomération sur les éléments de communication. Tous les supports seront soumis pour avis à la Direction de la Communication en amont.

- Permettre la présence d'Annemasse Agglomération sur l'évènement, que ce soit lors des sous-évènements politiques ouverts aux partenaires ou lors de conférences et tables-rondes plus techniques.

- Communiquer à Annemasse Agglomération tout élément lui paraissant important pour la bonne mise en œuvre de ce partenariat (programme définitif, éléments de communication, budget prévisionnel, bilans …).

- Permettre à Annemasse Agglomération de disposer d'un espace de visibilité sur le salon par la présence de flamme, roll up ou autre mur d'images.

- Associer Annemasse Agglomération aux grands rendez-vous presse de l'événement (conférence de presse d'ouverture, …).

- D'envoyer, à l'issue de l'évènement, un livrable numérique à Annemasse Agglomération détaillant l'ensemble des supports valorisant son appui (affiches, posts réseaux sociaux, panneaux sur place, …).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0143-DE

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est conclue jusqu'à la fin de l'évènement « Vaches en piste » 2027 et son bilan soit jusqu'au 31 juin 2027.

ARTICLE 5 – MODIFICATION ET RESILIATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'un des parties de l'une de ses obligations, cette convention pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie (sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir) à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 6 – LITIGES

En cas de désaccord sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, Annemasse Agglomération et l'association APMH s'efforceront de résoudre, de bonne foi et préalablement à tout recours judiciaire, leur différend à l'amiable. Tout litige non réglé à l'amiable sera du ressort du Tribunal Administratif compétent.

Fait en 2 exemplaires originaux,

Florent DUCLOS
Président
Association APMH

Gabriel Doublet
Président
Annemasse Agglomération